



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Répondre à l'état d'urgence humanitaire sur Lesbos

Question écrite n° 33190

Texte de la question

Mme Elsa Faucillon alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation d'état d'urgence humanitaire qui persiste sur l'île de Lesbos. En effet à la suite des incendies ravageurs du 9 septembre 2020, 12 700 personnes dont 4 000 enfants, restent prisonnières sur l'île, dans des conditions de vie sordides liées à la surpopulation des camps et aux privations d'accès aux biens vitaux : eau, nourriture, médicaments, protections contre le froid et les intempéries. De plus, malgré des annonces faites par l'Union européenne en début d'année 2020 pour évacuer et prendre en charge quelques centaines de mineurs non accompagnés, ces promesses n'ont pas été tenues en raison de la crise sanitaire qui s'est déclarée au printemps 2020. Cette absence d'intervention de l'Union européenne a renforcé les tensions qui ne cessent de s'exacerber sur l'île depuis des mois. D'une part des riverains dépassés et en colère contre l'attitude européenne basculent pour une grande partie dans une réaction violente contre les exilés et les ONG, et bloquent notamment les accès à la clinique d'urgence montée par MSF. D'autre part au sein des camps la situation est devenue hors de contrôle et explosive. De nombreux observateurs donnaient déjà l'alerte depuis des mois sur les risques de cette dégradation du camp de la Moria. Or malheureusement depuis ces incendies, rien n'a changé, et le drame humain auquel on assiste actuellement sur Lesbos ne cesse de s'aggraver. Mme la députée demande donc au ministre d'intervenir urgemment auprès de l'Union européenne pour que des engagements exceptionnels soient pris par ses pays membres afin de répondre enfin à cette situation d'état d'urgence humanitaire. Les annonces faites en septembre 2020 sur l'accueil de 400 MNA à l'échelle européenne sont absolument insuffisantes au regard de l'ampleur des besoins, et d'autant plus qu'il s'agit uniquement d'une reprise des engagements non tenus pris en janvier 2020. La stratégie européenne doit être résolument tournée vers l'accueil et non la concentration de milliers de personnes dans des camps de rétention. Refusant une réédition du scénario de 2015 où la France n'avait pas tenu ses engagements en matière d'accueil de réfugiés syriens, elle lui demande de passer d'une solidarité en paroles à une solidarité en actes.

Texte de la réponse

Le plein respect des droits fondamentaux doit être une exigence permanente dans la mise en œuvre de la politique européenne de migration et d'asile. La France reste attentive aux conditions d'accueil des réfugiés dans les îles grecques. À cet égard, le renforcement de la capacité d'accueil de ces centres, ainsi que la mise en place de la politique de transfert des migrants depuis les îles vers le continent, ont favorisé l'amélioration des conditions et la réduction du nombre de migrants dans les îles grecques. La France participe également aux efforts de solidarité en contribuant concrètement aux relocalisations des personnes éligibles à une protection internationale. Ainsi, dans le cadre du programme 2015-2017 de relocalisations de la Grèce vers d'autres États membres de l'Union européenne, 21 500 personnes ont été relocalisées, dont 4 390 vers la France (deuxième pays d'accueil après l'Allemagne). Depuis, la France poursuit cet effort de solidarité. Près de 700 personnes ont ainsi été accueillies en France depuis 2019.

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Faucillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33190

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 mars 2021

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7189

Réponse publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2095